

COURRIEL

Repentigny, le 28 février 2008

**Objet : Demande d'accès concernant le 71, chemin Boisjoly à Lavaltrie
lot 3 064 494 du Cadastre du Québec**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 21 février dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis de non-assujettissement du 1 février 2005, 1 page
2. Rapport d'inspection du 10 janvier 2008, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 5 décembre 1996, 3 pages
4. Résultats d'analyse, mai 1995, 4 pages
5. Rapport d'inspection du 23 mai 1995 et croquis et photos, 18 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bureau régional de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>
Courriel: isabelle.falardeau@mddelcc.gouv.qc.ca

Téléphone : 450-654-4355
Télécopieur : 450-654-6131

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région Lanaudière)

7610-14-01-0193-01

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7610-14-01-03975-01 DATE DE RÉDACTION: 2008-01-07

N/INTERVENTION SAGO: 300357189

an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2007-12-20 Arrivée : 14 00
an mois jour H M

INSPECTEUR : ALAIN MIRON Départ : 15 10
H M

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ
FCM Recyclage inc.
71 et 91, rue Boisjoly
Lavaltrie

ADRESSE POSTALE (si différente)
FCM Recyclage inc.
71, rue Boisjoly
Lavaltrie (Québec) J5T 3L6

PLAIGNANT(E) : N/A

Rencontré : oui non

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

Luc Latreille

FONCTION

Vice-président

TÉLÉPHONE

(450) 586-5185

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : Vérifier si les aménagements et l'exploitation sont conformes aux autorisations délivrées le 4 avril 2007.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Un certificat d'autorisation a délivré relativement à l'exploitation d'une usine de recyclage et de déchetage de matériel informatique et électronique rebuté au 91, rue Boisjoly à Lavaltrie. Une autorisation a également été délivrée pour l'installation d'un dépoussiéreur à cartouches filtrantes.

Lors de l'inspection, je rencontre Luc Latreille vice-président de FCM Recyclage inc. J'en profite pour me renseigner sur les activités du 71, rue Boisjoly (RMP Recyclage) et du 91, rue Boisjoly (FCM Recyclage).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7610-14-01-03975-01
N/INTERVENTION SAGO: 300357189

DATE DE RÉDACTION : 2008-01-07
an mois jour:

3. CONCLUSION

Les installations de « FCM Recyclage inc. » relativement au déchetage de matériel informatique et électronique sont conformes aux autorisations délivrées le 4 avril 2007. Un rapport sur les émissions de particules devrait nous parvenir sous peu.

Concernant la réception et l'entreposage de batteries hors d'usage, l'exploitant devra apporter des correctifs pour se conformer aux articles 33 et 118 du Règlement sur les matières dangereuses. Le plancher de l'aire est susceptible d'être attaquée par la matière, l'aire d'entreposage n'est pas en mesure de retenir les fuites et l'exploitant n'a pas transmis d'avis d'entreposage au ministère.

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier concernant le suivi des autorisations pour le 91, rue Boisjoly.
Concernant le 71, rue Boisjoly, il y aurait lieu d'informer l'exploitant qu'il doit se conformer aux articles 33 et 118 du Règlement sur les matières dangereuses. Faire parvenir une copie de ces articles.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : ALAIN MIRON

Alain Miron

2008-01-07

an mois jour

VÉRIFIÉ PAR : SYLVIE HOUDE

Sylvie Houde

2008-01-10
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-011A301

DATE DE RÉDACTION : 96 / 11 / 27
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

d'entreprise démantèle des équipements informatiques
démontés afin de récupérer pour la vente, les composants
telles que : métal, fibres, moteurs, circuits imprimés...

Les circuits imprimés sont pendus à art 23-24
et art 23-24 ils sont transportés conformément
au "Règlement sur les déchets dangereux" même s'ils ne
sont pas des déchets. Ce transport sécuritaire est une
exigence de art 23-24

Il n'y a aucune eau de procédé ni émission atmos-
phérique. Les seuls déchets générés sont les plastiques
multi-nature, carton et écrans cathodiques. Les
écrans sont présentement entreposés car il y a possibilité
d'un débouché pour la récupération du verre. Un
échantillon d'écran est envoyé dans un laboratoire
accrédité afin de vérifier si le film d'oxyde de plomb
contenu à l'intérieur de l'écran lixivie.

M. Latrille m'explique que si l'écran s'avérait
être un déchet dangereux, son entreprise n'acceptera tout
simplement plus d'écran car il en coûte trop cher pour
le gérer comme tel (entreposage conforme, transporteur
autorisé \$\$, élimination en cas de non-récupération \$\$\$).
Ainsi ajouté-il, ses fournisseurs envoient leurs
écrans à l'emboîsage comme ils le font présentement,
pâte de récupérateur, ce qui n'est guère mieux.

Exiger l'application rigoureuse du "Règlement sur les
déchets dangereux" pour les écrans cathodiques irait
à l'encontre de la politique de recyclage et de dévelop-
pement durable véhiculée par le M.E.F.

M. Latrille manifeste le désir d'obtenir un certificat
d'autorisation.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 1610-14-01-0119301

DATE DE RÉDACTION : 96 / 11 / 27
A M J

CONCLUSION

À première vue, cette entreprise n'est pas assujettie à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour opérer car il n'y a pas d'eau de procédé, pas d'émission atmosphérique ni de déchets dangereux (car si l'écran doit être géré tel un déchet dangereux, l'entreprise n'en acceptera plus.)

Un écran cathodique est envoyé au labo accrédité pour vérifier la lixiviation du plomb.

RECOMMANDATION

Cependant, considérant le désir de M. Latrielle d'obtenir un certificat d'autorisation, je recommande d'informer M. Latrielle qu'il nous présente une demande de C.A. en bonne et due forme.

Attendu résultat du test de l'écran.

P.S. Il est convenu que le résultat soit inclus dans la demande de C.A. de M. Latrielle. Fermer le dossier au contrôle.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Juy DESGRANGES (nom) [Signature] (signature) 96 / 11 / 27
A M J

. VÉRIFIÉ PAR : _____ (nom) [Signature] (signature) 96 / 12 / 05
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Certificats d'accréditation
4315 - 5315 - 6315

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE:

15 JUN 1995

RAPPORT D'ANALYSE
CONTAMINANTS INDUSTRIELS ORGANIQUES

DIRECTION RÉGIONALE
MONTRÉAL/LANAUDIÈRE
NUMERO DE LABORATOIRE: 10822

CLIENT: Milieu industriel
Dir. rég. de Montréal et de Lanaudière
PROJET: B.M.P. Recyclage
RESPONSABLE: Joly Lucette
PRELEVEUR: Joly Lucette
DATE DE PRELEVEMENT: 95/05/17
DATE DE RECEPTION: 95/05/19
ENDROIT PRELEVEMENT: Fossé drainage
NATURE: Eau usée
TEMPS (hre): 6.25 COUT (\$): 139.00 BOUTEILLE NO.: 3

PARAMETRE (S)	RESULTAT (S)	UNITE DE MESURE
Huiles et graisses minérales	<2.0	mg/L

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

RAPPORT EMIS LE : 95/06/13

Linda Lecours

LINDA LECOURE, CHIMISTE

360, rue Franquet
Bureau 40
Sainte-Foy (Québec) G1P 4N3
Téléphone: (418) 643-1301
Télécopieur: (418) 528-1091

2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec)
G1P 3W8
Téléphone: (418) 643-8225
Télécopieur: (418) 643-9023

850, boul. Vanier
Saint-Vincent-de-Paul
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone: (514) 664-1750
Télécopieur: (514) 661-8512





Certificats d'accréditation
4315 - 5315 - 6315

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

REÇU LE:

15 JUIN 1995

RAPPORT D'ANALYSE
CONTAMINANTS INDUSTRIELS ORGANIQUES

DIRECTION RÉGIONALE

MONTRÉAL / LANAUDIÈRE

NUMERO DE LABORATOIRE: 109021

CLIENT: Milieu industriel
Dir. rég. de Montréal et de Lanaudière
PROJET: B.M.P. Recyclage
RESPONSABLE: Joly Lucette
PRELEVEUR: Joly Lucette
DATE DE PRELEVEMENT: 95/05/17
DATE DE RECEPTION: 95/05/19
ENDROIT PRELEVEMENT: Fossé drainage
NATURE: Eau usée
TEMPS (hre): 6.25 COUT (\$): 139.00 BOUTEILLE NO.: 2

PARAMETRE (S)	RESULTAT (S)	UNITE DE MESURE
Huiles et graisses minérales	<1.8	mg/L

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

RAPPORT EMIS LE : 95/06/13

LINDA LECOURS, CHIMISTE

360, rue Franquet
Bureau 40
Sainte-Foy (Québec) G1P 4N3
Téléphone: (418) 643-1301
Télocopieur: (418) 528-1091

2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec)
G1P 3W8
Téléphone: (418) 643-8225
Télocopieur: (418) 643-9023

850, boul. Vanier
Saint-Vincent-de-Paul
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone: (514) 664-1750
Télocopieur: (514) 661-8512





MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

REÇU LE:

20 JUIN 1995

RAPPORT D'ANALYSE
CONTAMINANTS INDUSTRIELS INORGANIQUES
DIRECTION RÉGIONALE
MONTRÉAL / LANAUDIÈRE

NUMERO DE LABORATOIRE: 10921

CLIENT: Milieu industriel
Dir. rég. de Montréal et de Lanaudière
PROJET: R.M.P. Recyclage
RESPONSABLE: Joly Lucette
PRELEVEUR: Joly Lucette
DATE DE PRELEVEMENT: 95/05/17
DATE DE RECEPTION: 95/05/19
ENDROIT PRELEVEMENT: Fossé drainage
NATURE: Eau usée
TEMPS (hre): 0,81 COUT (\$): 31,40 BOUTEILLE NO.: 2

PARAMETRE(S)	RESULTAT(S)
Fer	41500 mg/Kg
Fer dissous	31 mg/L
Molybdène	<0,20 mg/L

REMARQUE(S): L'analyse du fer a été déterminé sur le solide filtré sur 0.45µm et séché.

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

RAPPORT EMIS LE : 95/06/16


FRANCOIS BOSSANYI, CHIMISTE

360, rue Franquet
Bureau 40
Sainte-Foy (Québec) G1P 4N3
Téléphone: (418) 643-1301
Télécopieur: (418) 528-1090

2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec)
G1P 3W8
Téléphone: (418) 643-8225
Télécopieur: (418) 643-9023

850, boul. Vanier
Saint-Vincent-de-Paul
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone: (514) 664-1750
Télécopieur: (514) 661-8512



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGIONALE

20 JUIN 1995

RAPPORT D'ANALYSE
CONTAMINANTS INDUSTRIELS INORGANIQUES
DIRECTION RÉGIONALE
MONTRÉAL / LANAUDIÈRE

NUMERO DE LABORATOIRE: 10922


CLIENT: Milieu industriel
Dir. rég. de Montréal et de Lanaudière
PROJET: R.M.P. Recyclage
RESPONSABLE: Joly Lucette
PRELEVEUR: Joly Lucette
DATE DE PRELEVEMENT: 95/05/17
DATE DE RECEPTION: 95/05/19
ENDROIT PRELEVEMENT: Fossé drainage
NATURE: Eau usée
TEMPS (hre): 0,81 COUT (\$): 31,40 BOUTEILLE NO.: 3

PARAMETRE(S)	RESULTAT(S)
Fer	69000 mg/Kg
Fer dissous	38 mg/L
Molybdène	<0,20 mg/L

REMARQUE(S): L'analyse du fer a été déterminé sur le solide filtré sur 0.45µm et séché.

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

RAPPORT EMIS LE : 95/06/16


FRANCOIS BOSSANYI, CHIMISTE

360, rue Franquet
Bureau 40
Sainte-Foy (Québec) G1P 4N3
Téléphone: (418) 643-1301
Télécopieur: (418) 528-1090

2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec)
G1P 3W8
Téléphone: (418) 643-8225
Télécopieur: (418) 643-9023

850, boul. Vanier
Saint-Vincent-de-Paul
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone: (514) 664-1750
Télécopieur: (514) 661-8512



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610.06.01-0119301
7610.14.01-0066700

DATE DE RÉDACTION : 95 / 05 / 19
 A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95 / 05 / 17
 A M J

HEURE : - Arrivée : 10hrs
 - Départ : 15h15

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Lucette Joly

. ACCOMPAGNÉ DE : Ø

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)

R.M.P. Recyclage Location de citerne Lavallée
Niveau plus inc rue de l'Avenir
71 Boisjoly Lavallée* (Qc)
Lavallée* (Qc)
JOK IHO

* = St. Antoine de Lavallée (paroisse)

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNES RENCONTRÉES :

RMP: M. Luc Latulipe RMP + mes.

(514) 586-5185

art 53-54

(514) "

art 53-54

"

locat. cil. personne rencontrée.

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

PLAN(S)

CARTE(S)

[]

[]

[]

[]

Nombre :

No _____

No _____

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] PRÉCISEZ

1. Femelles analysées, éch. #2 et 3.

2. _____

. BUT(S) :

Vérifier les allégations de la plainte déposée : contamination de l'environnement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 95 / 05 / 19
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Préambule.

L'inspection a été effectuée en 3 parties : inspection chez R.M.P., visite des lieux environnants de l'atelier Citerne et vérifications le long des fossés de drainage.

Inspection.

I. R.M.P. Recyclage.

1. Général

Cette activité se situe dans le recyclage de métaux (cu, al, etc) et autres composants (plastique, etc). Ils achètent des équipements usés (électroniques (ordinateurs, contrôles, etc) et autres), les démontent en ses composants revendables et vendent ces composants à part. Seuls des déchets solides et ferrailles sont gérés comme déchets. Les pièces fournissables sont notamment art 23-24

art 53-54

(ordinateurs, imprimantes, etc).

Cette entreprise est de type familial ; M. Latrille est le propriétaire art 53-54, et art 53-54

Ils embaument quelques employés.

Cette activité existe depuis 8 ans environ. Anciennement à Boucheville et par la suite à St. Hubert, ils sont à cet endroit depuis 4 ans (mai 94). Suite à l'achat de l'immeuble, ils ont ajouté la section administrative (quelques bureaux et salle de toilette) et ont aménagé l'auver des conteneurs à déchets (établis sur un plancher de béton).

2. Procédé

Le démontage des pièces est manuel et à sec. Il n'y a aucune transformation des pièces démontées (fonte, usinage, etc) ni utilisation d'eau dans le procédé. Les pièces démontées revendables sont placées dans des boîtes de carton, bûches de métal ou bac de métal selon la nature du matériel et volume accumulé.

3. Entreposage de matériel à démonter.

La majeure partie du matériel à démonter est entreposé à l'intérieur, notamment dans l'entrepôt principal. Par manque de place, quelques équipements peuvent être entreposés à l'extérieur.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 15 / 05 / 19
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de l'inspection, une petite armoire extérieure d'équipements à démonter est notée près du bâtiment. Il est dit que du nettoyage est actuellement en cours pour permettre au maximum l'entreposage extérieur.

4. Matériel démonté et déchets produits

Les pièces démontées sont entreposées à l'intérieur et séparées selon leur nature (fil de Cu avec gaine de caoutchouc, fil de Cu dans rubans de plastique, plastique, circuits imprimés, brass, etc). Le principal acheteur est ^{art 23-24} _____ les déchets générés sont de 2 types : les déchets solides (placés dans un conteneur fermé à l'extérieur) et la scrap de ferraille (placés dans un conteneur ouvert à l'extérieur). Les premiers sont ramassés par ^{art 23-24} _____ et les seconds par la division ^{art 23-24} _____

5. Aqueduc et égout

Il n'y a pas de services eau / égout dans ce secteur. Un puits privé les alimente en eau potable. Le bâtiment possède 2 toilettes (+ lavabos), l'une pour les employés (ancienne partie) et l'autre pour les bureaux (nouvelle partie). Une fosse septique + champ d'épuration ont été installés pour la toilette de la nouvelle partie. M. Latreille indique que suite à des problèmes avec la toilette des employés, ils ont creusé un trou pour localiser la fosse septique. Effectivement, le trou est toujours ouvert et met à jour la fosse septique. Celle-ci est située sous le plancher de béton du conteneur à déchets solides, le niveau de la fosse est bas. Il est possible que cette fosse ne soit pas reliée à un champ d'épuration. Il est recommandé à M. Latreille de communiquer avec la municipalité concernant ses installations septiques et voir à régulariser cette situation.

6. Maintenance des équipements roulants

Ils ont 3 chariots-élevateurs et un camion. La maintenance de ces équipements est effectuée par des tiers, soit ^{art 23-24} _____ pour les chariots-élevateurs et ^{art 23-24} _____ pour le camion. Il n'y a pas d'entreposage d'huiles usées dans ce bâtiment.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 95 / 05 / 19
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

II Localisation de citerne lavatoire

En après-midi, j'ai voulu visiter cette compagnie mais il n'y avait personne sur les lieux. Ce bâtiment est style garage commercial (une porte) avec en avant un bureau administratif (aménagement intérieur non terminé (divisions de bois toujours visibles par la fenêtre)). L'aménagement extérieur est récent (nivelage du terrain avec de la gravel). Aucun no. de téléphone n'est donné sur les enseignes (mur extérieur ou porte). Cette compagnie ne possède pas de no. de tél. chez Bell sous ce nom.

Aucune inspection intérieure n'a été effectuée et aucune personne de cette compagnie n'a pu être contactée.

Les murs extérieurs ne présentent aucun abri susceptible d'être un entrepôt de déchets dangereux, ni aucun équipement ou matériel constaté à l'extérieur. Il n'est pas non plus constaté d'émissions évidentes à l'échappement ou trous d'homme aux murs extérieurs.

III Secteur environnant, fosses de drainage et puètements

1- Général

Le secteur environnant est donné au croquis #1. De façon générale, un lac relativement important (≈ 200m x 75m lg.) fait face à R.N.P. Recyclage. Le secteur immédiat de cette compagnie est à caractère résidentiel et commercial. Une résidence est retrouvée à côté de R.N.P. Recyclage. À l'arrière de cette-ci, on trouve une compagnie ^{d'excavation} (avec machinerie lourde) et un secteur en aménagement (compagnie de transport à venir). Aux côtés de R.N.P. Recyclage, on retrouve location de citerne asséssee, en avant de celle dernière, une résidence.

La décharge du lac passe sous le chemin Bois-Joly, contourne les terrains de R.N.P. et voisin immédiat et va se jeter dans la zone marécageuse contigue à location de citerne. La zone marécageuse a environ 100m de large de façade par rapport à la rue Bois-Joly et ressemble à une bande de lot non remblayé, entre 2 secteurs remblayés, le secteur R.N.P. Recyclage - location de citerne d'un

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 95 / 05 / 19
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

côté, et le pecteur Sawovip international de l'autre côté. Ces 2 pecteurs sont à plus de 7 pieds au-dessus par rapport au niveau de la zone marécageuse.

2. Décharge de lae, fossés et marécage vs contamination

La décharge de lae dans la partie arrière de RNP Recyclage et voisin immédiat ne démontre pas de contamination. Deux canalisations sont notées se jetant dans cette décharge, soit un tuyau de vidange de la piscine du voisin immédiat et le tuyau de la gouttière du bâtiment de RNP Recyclage.

Le marécage présente en son bord contigu à l'location de citerne l'avalanche des aires de dépôts rouillés, qui pourraient être des dépôts d'oxyde de fer. A première vue, nous n'indiquons la présence de contamination lae.

Un fossé de drainage a été creusé par RNP Recyclage l'automne passé entre leur bâtiment et la rue de l'Armir (non asphaltée), lequel se déverse dans la décharge de lae (pompée). M. Latreille indique que ce fossé a été creusé pour favoriser le drainage du terrain et ne pas être creusé inondé (par printemps 94, le lae est monté très haut et cela a provoqué des inondations). Les premiers mètres de ce fossé sont typiques d'un milieu récepteur d'eau usée (santiques non traités (présence d'un limon brunâtre adhérent aux plantes et fond du fossé)). Il semble évident que la fosse septique qui pose des problèmes actuellement se déverse dans ce fossé. Cet aspect est discuté avec M. Latreille et il est conseillé à ce dernier de communiquer avec la municipalité pour voir à corriger cette situation. Le reste du fossé présente des zones avec fond rouillé ou filtres insérés en surface. Au début de l'inspection, l'écoulement des eaux était limité et les dépôts et filtres insérés semblaient adhérents au fond du fossé. Un premier échantillon (#1, fond du fossé) a été prélevé. Par la suite, la pluie a commencé. Après un certain temps, l'écoulement est devenu assez important pour faciliter la prise d'échantillons d'eau du fossé. De

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 05 / 05 / 19
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

plus, les dépôts et films étaient entraînés par l'écoulement des eaux. Deux échantillons (#2 et #3) d'eau ont été prélevés, dans des zones en aval de films immergés maintenus sur place par des obstructions (branches d'arbre etc.) ; les prélèvements ont été effectués de façon à contenir le film immergé (obstructions enlevées). Aucune odeur ou texture huileuse n'est constatée. Avec l'écoulement, le film est entraîné en trois fines spatulelles à la surface de l'eau (et non pas en un film long et continu comme les plaques d'huile). Ces faits semblent résulter de phénomènes naturels. D'une part, avec le creusement récent du fossé, des minéraux présents dans le sol deviennent exposés à l'air et subissent une oxydation. Il est fort probable que le dépôt rougeâtre soit de l'oxyde de fer et le film immergé présente la présence de molybdène.

3. Analyses demandées

L'échantillon #1 n'a pas été retenu pour analyse. D'une part, il ne présente pas de dépôt huileux en surface après une journée de repos. De plus, la présence de fer et molybdène seront déterminés dans les échantillons d'eau.

Au bureau, les échantillons #2 et #3 ont été séparés en deux fractions. Les fractions pour analyse des H et g min a été acidifiée au HNO_3 ($pH < 2$) (≈ 500 me) et les fractions pour analyse du fer et molybdène ont été acidifiées au H_2SO_4 ($pH < 2$) (cf. Jacques Boulevard, labo de Laval). Les échantillons ont été amenés au labo de Laval par h. Brisson.

IV Autres

Le suivi des installations septiques pour des fosses septiques à capacité inférieure $4.8 m^3$ est effectué par les municipalités. (cf. G. Pepin, division Analyse).

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : _____

DATE : 25/05/19.

3. CONCLUSION

- Des problèmes d'eaux usées sanitaires de R.N.P. Recyclage sont notés, entraînant une contamination du fossé de drainage du terrain de cette cie; Aucun problème n'est noté pour location de citerne lavatoire.

- Aucune trace de contamination liquide n'est relevée à la décharge du lac longeant les terrains de R.N.P Recyclage et location de citerne;

- Des prélèvements d'eau du fossé de drainage de R.N.P Recyclage ont été retenus pour analyse. Ces prélèvements ont été effectués dans des zones de dépôts rougeâtres et filons irisés. Ces faits semblent provenir de phénomènes naturels d'oxydation de minéraux du sol.

4. RECOMMANDATION(S)

- Attendre les résultats d'analyse des prélèvements d'eau de fossé pour valider la présence d'Hg, min, et fossé et minéraux naturels; (dossier R.N.P Recyclage de métairie);

- Informer la municipalité de Lavallée par téléphone du problème de R.N.P Recyclage relatif à sa fosse septique;

- Informer les plaignants du suivi du dossier.

- fermer le dossier de la plainte de location de citerne lavatoire.

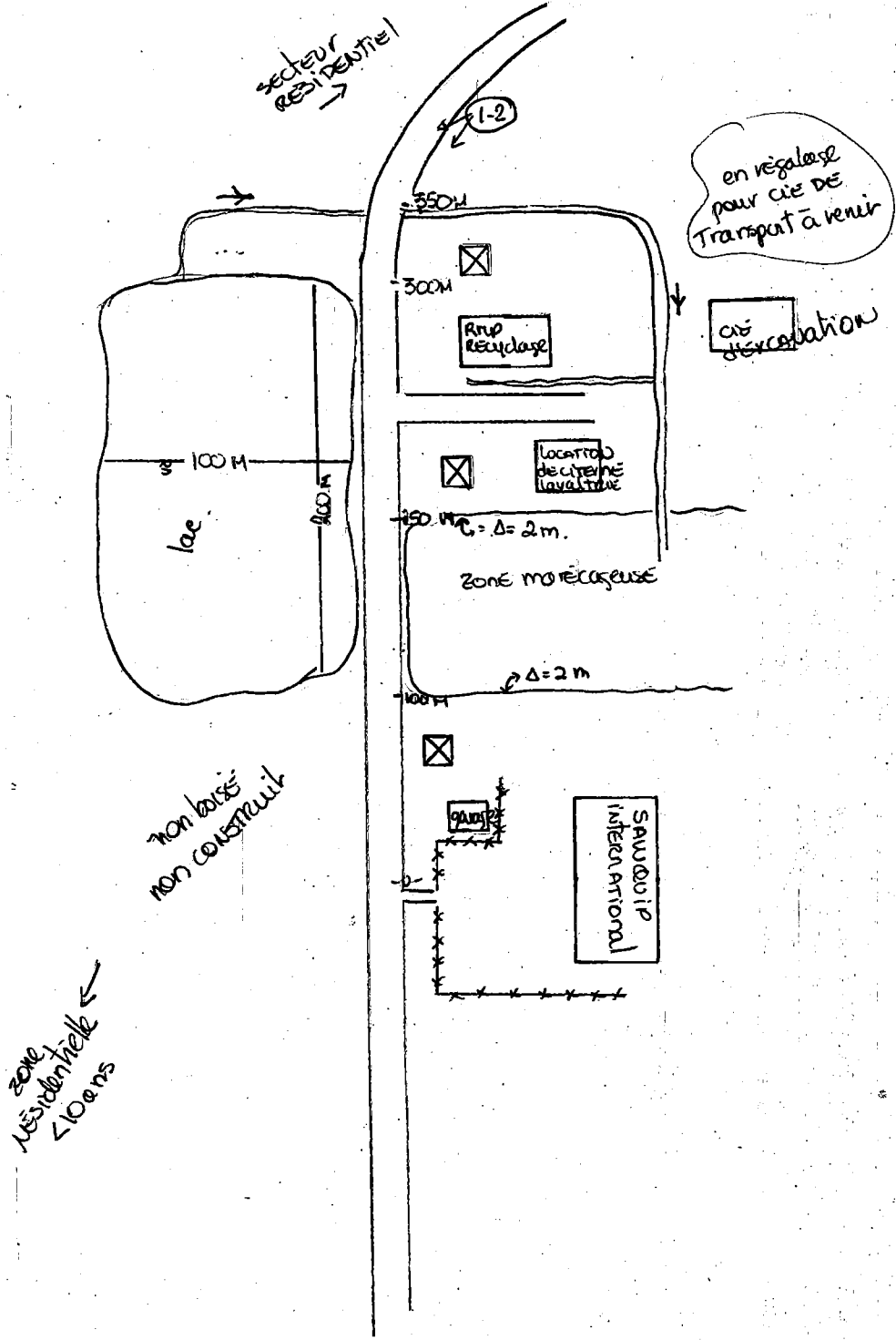
5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: _____ (signature) 25/05/19. (date)

- VÉRIFIÉ PAR: ANDRÉ DUPRENE (signature) 25/05/19 (date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Secteur environnement général



Croquis dessiné par:

NOM: L. Joly

SIGNATURE: L. Joly

DATE: 13 sep. 95 05-17.

N/DOSSIER: 7610.06.01-0119301

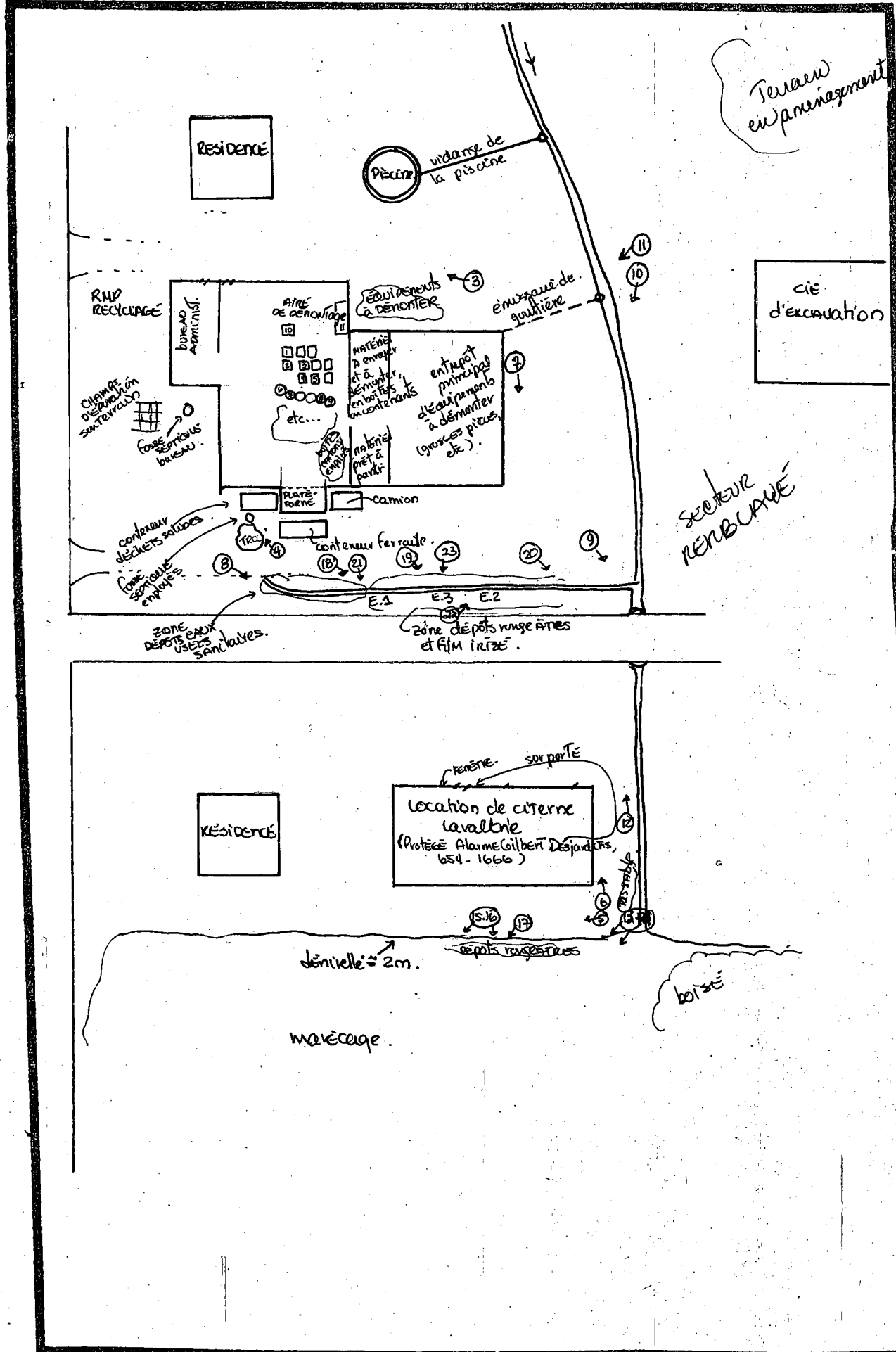
LIEU: R.M.P. 7610.06.01-019401
Recyclage de moteurs inc.

SECTEUR: et localités de citernes lavatoire

***NOTE:**

- résidence
- bâtiment commercial
- écoulement des eaux.

lieux immédiats.



Croquis dessiné par:

NOM: Luceille Glez

SIGNATURE: [Signature]

DATE: 95/05/19

N/DOSSIER: 7610-0601-0119301

LIEU: RNP Recyclage

SECTEUR: Lavallée

***NOTE:**

1 (acier), 2 (plastique pour vidange), 3 (circuit imprimé), 4 (moteur), 5 (cu + acier), 6 (cuivre), 7 (brass), 8 (cuisine en bande de plastique), 9 (cuisine style fil électrique), 10 (condensateurs, imprimantes, etc. à démonter), 11 (étagère avec ventilateur, collets, moteurs, etc. à remettre en pièces détachées).

E1, échantillon sol
E2 et E3: échantillon d'eau DOSR 91-02-15



#1-2: Vue générale des lieux.
 • En arrière-plan, à droite: lae
 • Décharge du lae traversant le chemin
 • En arrière-plan, à gauche: RNP Recyclage.



#3. R.N.P. Recyclage.
 Entreposage de pièces à renvoyer à l'extérieur.

R.N.P. Recyclage n'est plus.
 WSP. 17/05/95.

Planche 1: Vue générale de
 secteur et R.N.P. Recyclage.

R.M.P. Recyclage métaux plus

insp. 17/05/95

Planches: R.M.P. Recyclage et
location de citernes - vues générales

R.M.P. Recyclage

#4.- Fosse septique à pomper
(défectueuse).

#5. location citernes la voirie.
terrain contigu à une zone municipale.

#6. location cit.. à gauche en avant. plan et
RMP Recyclage métaux plus en arrière. plan.



location

RMP Recyclage

R.M.P. Recyclage
 nosp. 17105/95
 Planche 3: Drainage; fosse secondaire.



#7.- Fossé drainage entre
 remises des 2 cuis.

#8. Vue rapproché du fossé de
 drainage du RMP Recycl.

#9.
 volet du fossé de
 drainage dans le
 fossé principal (décharge
 de lae)



R.M.P. Recyclage

Nsp. 17/05/95

Planche 4. Drainage : fossé principal (décharge du lac).



#10. Décharge du lac qui passe par l'ancienne des 2 cises.

#11. Rejet de la matière de R.M.P. Recyclage dans le fossé principal.

#12. Vue de la décharge du lac du côté de location citerne...



B.M.P. Recyclage

Insp. 17105/95

Planche 5. Milieu récepteur
du fossé principal



#13.14: Décharge de lae en avant. plan et milieu récepteur (marcage) en arrière. plan.

RMP Recyclage

Map. 17/05/95

Planche 6. Marécage récepteur.

15.16. Vue du marécage à partir du terrain de location Litvine.

17. Vue rapprochée d'un dépôt végétal au fond de l'eau, près de la berge.



RMP. Recyclage
11/05/95

Planche 7 - Fosse de
drainage secondaire -
Dépôts rougeâtres et
films usés.

#18. Dépôts rougeâtres et
films usés.

(endroit de prélèvement
P.1, photo #21).



#19. - Dépôts rougeâtres

#20. Films usés.



RMP Recyclage
1 sup. 17/05/95

Planche 8. Fossé de drainage
secondaire —
Prélèvements.

21. Prélèvement de sol
du fond du fossé, au
dépôt rougeâtre. (#P1)
(cf. photo #18)

(Traces de pas sur talus)



#22. Prélèvement de
l'épandage, pour
film inséré;

(#P2)

(liquide + fond de
vase un peu)



#23. Prélèvement de
l'épandage, pour
film inséré (#P3)

(liquide + fond de
vase un peu)

